



MESURES SPÉCIALES – COVID 19

VOLET 4 : Accompagnement pour le virage Web des entreprises des Îles en partenariat avec la SADC

Objectif

- Accompagner les entreprises dans la transition numérique afin d'améliorer les ventes en général, de bâtir une relation de confiance et de créer un sentiment d'appartenance avec sa clientèle madelinienne.

Entreprises admissibles

- Travailleurs autonomes
- Tout type d'entreprise (privée, coopérative, économie sociale)

Conditions

- Être en activité aux Îles-de-la-Madeleine depuis au moins 1 an¹
- La disponibilité et l'engagement de l'entrepreneur à participer à la démarche
- La volonté de l'entrepreneur à maintenir un site web à jour et les informations qui y figurent
- Viabilité du service de vente en ligne de l'entreprise

Documents exigés

- Rapport d'admissibilité réalisé par la SADC
- Offre de services et facture d'une firme reconnue

Rétroactivité

Les demandes sont rétroactives au 15 mars 2020

Type d'aide

- Aide financière non remboursable jusqu'à un maximum de 3 000 \$
- 25 % de mise de fonds

Dépenses admissibles

Honoraires professionnels d'une firme reconnue en lien avec l'objectif du programme

Modalité de versement

L'aide sera versée sur présentation des documents exigés.

Disponibilité du programme

- Jusqu'à épuisement du Fonds de 50 000 \$ dédié au programme

Personne à contacter pour bénéficier du programme

Daniel Gaudet, directeur général

SADC des Îles-de-la-Madeleine

Téléphone : 418 986-4601, poste 223

Courriel : dgaudet@sadcim.qc.ca

¹ Exceptionnellement, des entreprises de moins d'un an d'activités pourraient être acceptées